

VD_FINDINFO ML / 2011 / 164 vom 19. Mai 2011

VD Tribunal cantonal, 2011-05-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_ML___2011___164

FR: VD_FINDINFO ML / 2011 / 164 du 19 mai 2011

IT: VD_FINDINFO ML / 2011 / 164 del 19 maggio 2011

Regeste

MAINLEVÉE DÉFINITIVE, DÉCISION EXÉCUTOIRE, RÉCUSATION | 46 CPC, 80 LP

Erwägungen

E. 2

février 2010 (lendemain de la notification du commandement de payer). IV. Le recours doit donc être très partiellement admis et le prononcé réformé en ce sens que l'opposition formée par V._____ Sàrl au commandement de payer n° 5'283'220 de l'Office des poursuites de Morges, notifié à la réquisition de J._____, est définitivement levée à concurrence de 2'050 fr., plus intérêt à 5 % l'an dès le 10 août 2003, de 150 fr., plus intérêt à 5 % l'an dès le 20 septembre 2005, de 933 fr. 10, plus intérêt à 5 % l'an dès le 20 février 2006 et de 3'000 fr., plus intérêt à 5 % l'an dès le 2 février 2010. Les frais de première instance du poursuivant sont arrêtés à 180 fr. et la poursuivie doit lui verser au la somme de 430 fr. à titre de dépens de première instance. Les frais de deuxième instance de la recourante sont arrêtés à 405 fr. et elle doit verser à l'intimé la même somme à titre de dépens de deuxième instance.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.